

MAIRIE DE PANNESSIERES
COMPTE RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL
du vendredi 6 décembre 2019

Présents : Jean-Claude Compagnon, Gaël Monneret, Maurice Monnet, Jean-François Rehfuss, Sara Gallasso, Francine Jacquet, Charles Chevailler, Christophe Marion, Brigitte Douvre, Pascal Simonet.

Absents excusés : Nicolas Garcin.

A été élue secrétaire : Francine Jacquet.

- Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du jeudi 17 octobre 2019 est approuvé.
- **Délibération N°25 :** Le Conseil Municipal approuve le rapport de la CLECT, et notamment le calcul des attributions de compensation en méthode de droit commun.
- **Questions d'actualité :**
 - Premier bilan financier 2019.
 - Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 156 000 € et les recettes à 221 500 €.
 - Les dépenses d'investissement s'élèvent à 59 700 € et les dépenses à 76 000 €. Le futur compte administratif devrait être largement équilibré et faire paraître une CAF nette positive.
 - Convention d'occupation d'un terrain communal : Le cabinet d'avocats CGBG de Besançon a mis en demeure la société SFR de se mettre en conformité par rapport au contrat qui la lie à la commune. En ce qui concerne la société FREE, la commune est en relation avec la société ILIAD 7 qui reprend la location du terrain supportant l'antenne afin d'écrire une nouvelle convention
 - Rénovation d'une partie du terrain de jeux. La commune est actuellement sans nouvelles de la société Casal Sport qui s'est engagée verbalement à changer les panneaux défectueux sur le terrain de sports.
- Avancement des divers travaux :
 - Assainissement à La Lième : Le décanteur situé aux abords du pont SNCF a été nettoyé et les éléments filtrants changés. La pose de tuyaux chemin de la Poste afin de canaliser les eaux de ruissellement et la mise en place de nombreuses grilles sont réalisées depuis fin novembre. Souhaitons que ce dispositif permette de protéger les maisons situées au bord de la voie.
 - Voirie : Une centaine de mètres du chemin de la Poste étaient particulièrement dégradés depuis plusieurs années. Les services de la voirie d'ECLA et l'entreprise Eiffage ont remodelé totalement cette voie. Merci à Eric et Alexandre qui ont permis que les travaux d'assainissement et de voirie se déroulent en harmonie.

- La commune a fait abattre les arbres, essentiellement des frênes malades, qui bordaient la route et qui risquaient de tomber sur les maisons en contrebas. De même façon les arbres situés entre les maisons Vuillaume et Durand ont été coupés afin d'éviter tout accident. C'est une entreprise qui s'est chargée des travaux pour la somme de 1000 €.

- Monsieur Morel a terminé la rénovation de la toiture de l'ancien lavoir de La Lième. Une superbe charpente en bois remplace aujourd'hui les vieilles fermes en ferraille rouillée, pour la plus grande satisfaction des passants admiratifs. Après quelques travaux d'aménagement, le lavoir servira d'abri bus aux écoliers.

- Urbanisme.

- La commune ne fera pas valoir son droit de préemption sur la vente de la maison de Mr Badaoui à La Lième.

- Madame Jacquet vend un terrain dont une partie est située sur une zone U2, zone où la construction sera possible quand les autres terrains constructibles de la commune seront urbanisés. La commune fera valoir son droit de préemption s'il lui est possible de l'exercer dans le cas présent.

- Monsieur Didier Crépin et monsieur Julien Compagnon ont déposé deux demandes de certificat d'urbanisme.

- **Questions diverses :**

- Charles Chevaller fait remarquer le mauvais état de l'ensemble des signalisations horizontales dans le village. Il s'étonne que ces travaux ne soient pas réalisés en même temps que ceux qui sont faits par le département, notamment sur la route du Belvédère. Jean-Claude Compagnon informe que de nombreux contacts ont été pris avec le Département sans résultat.

- Le conseil décide de lister les futurs travaux de voirie en ciblant les points les plus dégradés et les plus dangereux et en prévoyant un aménagement de parking rue du Haut.

- Bulletin de janvier. Les conseillers volontaires se réuniront le lundi 16 décembre pour écrire et mettre en forme le prochain bulletin.

- La fête de Noël des enfants est fixée au samedi 14 décembre. Un spectacle leur sera offert dans la salle du foyer à 15 heures. Il sera suivi d'un goûter et ...du passage du père Noël.

- Les vœux du conseil et le repas communal auront lieu le dimanche 12 janvier. Les invitations seront déposées dans les boîtes aux lettres de chacun.

La séance est levée à 21h30

Le maire : M.Monnet